



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 mai 2023

CP20230525_37
id. 1409

Le 25 mai 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, M. LOPEZ, Mme NÈGRE, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme BOURDONCLE), M. CROS (pouvoir à M. WEILL), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NÈGRE), Mme MAURIÈGE (pouvoir à M. BÉSIERS), Mme SINOPOLI (pouvoir à M. VAISSIÈRES).

Sont absents :

Madame SARDEING.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ABBAYE DE BELLEPERCHE - TARIFS DE NOUVEAUX ARTICLES À LA VENTE

L'Abbaye de Belleperche - musée des arts de la table souhaite proposer à la vente de nouveaux produits.

Le premier est un ouvrage d'histoire intitulé « l'Abbaye cistercienne de Belleperche en Tarn-et-Garonne », destiné à marquer le quarantième anniversaire de l'acquisition de l'Abbaye par le Département. Ce livre de plus de 500 pages et comprenant 67 illustrations, aboutissement de 35 ans de recherches, sera tiré à 320 exemplaires. Il pourrait être proposé à la vente au tarif unitaire de 35 €.

Dans un souci de diversification des produits, en lien avec les activités et thématiques développées à l'Abbaye de Belleperche – musée des arts de la table, il est également envisagé de proposer à la vente des flacons d'épices permettant de réaliser des recettes « historiques », présentes sur l'étiquette du flacon.

Seraient ainsi mis en vente plusieurs types de mélanges :

- « épices hypocras », pour la réalisation de la boisson du même nom en association avec du vin rouge ou blanc ;
- « épices fines », selon de la recette médiévale traditionnelle, à utiliser pour la préparation de plats salés ou sucrés (tourtes de poissons, viande, légumes ou fruits, fruits au vin) ;
- « sucre à chocolat », associant cannelle, vanille, clou de girofle et piment au sucre, pour une réalisation de chocolat chaud comme il était consommé en Espagne au 18^{ème} siècle.

Ces flacons pourraient tous être vendus au tarif unitaire de 6 €.

L'ensemble de ces articles viendrait compléter la liste des objets en vente à la boutique de l'Abbaye de Belleperche, selon la présentation ci-jointe.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées le tarif unitaire de 35 € de l'ouvrage « l'Abbaye cistercienne de Belleperche en Tarn-et-Garonne » ;
- Approuve l'ajout des 3 nouveaux tarifs de produits et objets mis à la vente à l'Abbaye de Belleperche, tels qu'il suit :

Nouveaux articles	Tarif de vente
« épices hypocras »	6 €
« épices fines »	6 €
« sucre à chocolat »	6 €

- Précise que les tarifs entreront en vigueur à la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20/06/23
ID : 082-228200010-20230525-1622-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL